



Le calendrier 2026-2027

	Départ au premier semestre ou pour une année entière	Départ au seconde semestre
Retrait des dossiers	09 mars 2026	17 août 2026
Période de dépôt	Du 16 mars au 15 mai 2026	Du 17 août au 16 octobre 2026
Examen des dossiers	Du 04 mai au 29 juin 2026	Du 05 octobre au 27 novembre 2026
Date limite de réponses	Au plus tard 2 mois après la date de dépôt de la candidature	

**Prends RDV maintenant
en envoyant un mail à cosip@upf.pf**

La césure

Tu doutes, tu t'interroges, tu as envie d'expérimenter avant de continuer ? La césure te permet de vivre une expérience concrète, de mieux te connaître et de donner du sens à la suite de ton parcours.

La césure vise à :

- *clarifier ou confirmer son projet d'orientation,*
- *développer des compétences professionnelles et transversales,*
- *acquérir une expérience valorisable,*
- *donner du sens à son parcours universitaire,*
- *prévenir le décrochage ou l'échec universitaire.*

Les différentes formes de césure :

- *une formation dans un autre domaine*
- *un stage (6 mois maximum)*
- *une expérience professionnelle*
- *un engagement citoyen*
- *un projet de création d'entreprise.*



Comprendre la césure

La césure n'est pas une année sabbatique.

Elle est définie comme une interruption temporaire et encadrée des études, basée sur un projet formalisé précisant les objectifs, le lieu, la durée et la nature de l'activité.

Ce projet doit être expliqué dans une lettre de motivation détaillant les objectifs, la description complète du projet sur toute la période de césure et les attendus de l'expérience.

La demande doit également être appuyée sur des documents justifiant la pertinence du projet et les modalités concrètes de réalisation de la césure.

Ce dispositif te permet de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou de formation différente, tout en restant inscrit à l'UPF. Une seule césure est autorisée en licence et une en master.

La bourse d'État peut être maintenue sous réserve de démarches administratives et d'attribution, mais le logement étudiant n'est pas accessible pendant la césure.

Parcoursup et la césure :

La case « césure » sur Parcoursup ne garantit pas l'acceptation de la césure. Chaque université impose sa procédure interne : dépôt de dossier, lettre de motivation et pièces justificatives.

Les élèves de terminale souhaitant une césure avant d'intégrer une LI doivent effectuer leurs démarches directement auprès de l'UPF, en respectant le calendrier officiel.

Les étapes clés

1 – Préparation du projet

- Prends rendez-vous avec ta chargée d'insertion professionnelle (mail : cosip@upf.pf)
- Présente un projet concret et structuré, en lien avec ton parcours

2 – Constitution du dossier

- Récupère et remplis ton dossier de césure
 - Guichet d'accueil de l'UPF : Te Va'a Piahi
 - En ligne : site de l'UPF - www.upf.pf
- Fais viser ton dossier par ton ou ta responsable pédagogique

3 – Accompagnement

- Choisis un-e référent-e pédagogique
- Pour un projet à l'international : validation par le service des relations internationales

4 – Dépôt et décision

- Dépose ton dossier complet au COSIP
- Décision de la commission :
 - Accepté → inscription administrative à l'UPF (taux réduit) + signature de la convention de césure
 - Refusé → possibilité de recours

Remarque : le statut d'étudiant n'est accordé qu'après l'inscription administrative.

5 – Pendant la césure

- Garde le contact avec ton ou ta référent-e pédagogique

6 – Fin de césure / réintégration

- Pour réintégrer ta formation : procéder à nouvelle inscription administrative et pédagogique à l'UPF